



## Rétrospective 2023

Une année de grands événements pour  
l'attractivité de la Place juridique  
de Paris Île-de-France

*18 mars 2024*

## **Avant-propos**

Pour que la Place de Paris Île-de-France puisse accroître son attractivité juridique sur la scène européenne et internationale, il est impératif d'adopter une stratégie coordonnée, sensibilisant l'ensemble des acteurs et stimulant les dynamiques collectives. Le projet "Paris, Place juridique" initié par Paris-Île de France Capitale Économique cherche à unir les professionnels du droit et les acteurs économiques dans cette démarche. L'ouvrage *Le droit comme facteur d'attractivité* et le Forum de la Place juridique de Paris du 16 décembre 2022 portés par Paris-Île de France Capitale Économique ont été une étape essentielle, faisant le lien explicite et clair entre droit et attractivité et donnant de l'ampleur à des initiatives parfois éparses. Aujourd'hui et depuis plus d'un an, les acteurs du droit font preuve d'un dynamisme remarquable sur ces sujets d'attractivité. Mais les acteurs économiques restent encore trop absents. Paris-Île de France Capitale Économique continue donc de s'engager pour réunir ces deux mondes.

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier Noëlle Lenoir et Catherine Kessedjian pour leurs relectures avisées et leurs contributions.

Merci également à Jacques Bouyssou et Max Brunner d'avoir accepté de nous faire part de leurs points de vue.

## **La Place juridique de Paris Île-de-France et le droit français dans la compétition et les bouleversements mondiaux**

« *L'attractivité juridique est le soutien de l'attractivité économique* » a souligné Laurent Saint-Martin, Directeur général de Business France, lors de la Nuit du droit du 4 octobre 2023. Le droit instaure la confiance entre les acteurs économiques et permet de régler les différends lorsque cette confiance est brisée. L'attractivité juridique est donc un pilier essentiel de l'attractivité d'une ville globale. À cet égard, la Place juridique de Paris bénéficie de nombreux atouts sur lesquels elle doit capitaliser, notamment sa concentration unique d'institutions françaises et européennes, de professionnels du droit, d'entreprises et d'organisations d'envergure internationale. Cette concentration favorise la spécialisation des experts juridiques, garantissant ainsi aux acteurs économiques une offre variée et de qualité, soutenue par des coûts compétitifs ainsi que l'efficacité et la lisibilité du système juridique. Les innovations récentes, notamment les chambres commerciales internationales créées au sein du tribunal de commerce et de la Cour d'appel de la place de Paris, améliorent davantage la position de Paris Île-de-France.

Cependant, un renforcement de la Place est nécessaire, pour des raisons à la fois structurelles et conjoncturelles. D'un point de vue structurel, dans une économie mondialisée où les flux de capitaux, de biens et de personnes sont internationaux, bien que de plus en plus fragmentés, les places sont en compétition pour retenir et attirer les acteurs économiques. Différents éléments entrent alors en ligne de compte et sont évalués par les entreprises :

- la substance du droit, sa lisibilité et son effectivité (quel droit permet une plus grande sécurité juridique ?) ;
- l'efficacité du système juridique (quelle place offre les meilleurs avantages en termes de coût, de durée de la procédure et de stabilité des jugements ?);
- la diversité et l'expertise des services juridiques (quelle place dispose d'un capital humain répondant aux besoins de l'acteur économique ?) ;
- la qualité des infrastructures (quelle place permet à l'acteur de bénéficier des services juridiques sans frictions extérieures ?).

L'attractivité juridique d'une place ne se réduit toutefois pas à la seule qualité de son écosystème juridique, mais prend aussi en compte des facteurs d'attractivité globaux. Sur ce dernier point, ce sont des éléments à la fois rationnels, qui participent également à l'efficacité du traitement des affaires, tels la ponctualité des transports et la disponibilité de logements ou autres lieux d'accueil de courte durée, et des éléments relevant des aménités offertes par la ville, tels la qualité de l'espace urbain ou encore l'offre culturelle, qui entrent aussi en ligne de compte.

Pour mettre en avant les atouts de la place de Paris, les professionnels du droit font preuve d'innovation. La Paris Arbitration Week a ainsi été la première semaine de ce genre à voir le jour en 2017, et le modèle est désormais repris à l'étranger (Washington Arbitration Week, Singapore Convention Week). En 2023, l'ensemble des acteurs du droit s'est mobilisé autour de grands événements qui participent à la stratégie d'attractivité juridique à la fois extérieure et intérieure de la Place. Avec ces événements, ce sont cinq objectifs stratégiques qui sont mis en œuvre, recoupant pour certains les objectifs fixés dans la stratégie d'influence par le droit du ministère de la Justice et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

### **Deux objectifs vis-à-vis de l'extérieur**

1. La promotion auprès des publics européens et internationaux de la Place juridique de Paris Île-de-France et du droit français via une approche marketing qui met en avant ses atouts : « **faire connaître et faire apprécier** » (Blanche Gardey de Soos, Cabinet du Garde des Sceaux, lors de la Nuit du Droit)
2. La coopération internationale et la participation aux débats doctrinaux sur les évolutions et le futur du droit en valorisant le point de vue du droit continental (français et européen) : **co-construire le futur du droit**

### **Trois objectifs à l'intérieur**

3. La mise en cohérence de l'écosystème juridique, politique et économique autour des atouts et des points d'amélioration de la Place et du droit : **assurer la synergie**
4. L'adaptation du fond du droit aux enjeux du monde contemporain et aux besoins des entreprises : **co-construire un droit des affaires attractif**
5. La montée en compétences des juristes et des non-juristes en formant respectivement à l'internationalité et aux enjeux juridiques contemporains qui affectent la vie des affaires : **être international et transversal**

Découvrez 11 des temps forts de 2023 au prisme de ces cinq objectifs.

## Les temps forts de 2023

---

### **16 décembre 2022 - Forum de la Place juridique de Paris et publication de l'ouvrage *Le droit comme facteur d'attractivité. L'exemple de la Place juridique de Paris-Île de France***

à l'Hôtel Potocki - CCIR Paris-Île de France  
par Paris-Île de France Capitale Économique, en partenariat avec Paris Place de Droit

[Le Forum de la Place juridique de Paris](#) a permis de présenter l'ouvrage collectif *Le droit comme facteur d'attractivité. L'exemple de la Place juridique de Paris-Île de France* et ses 20 propositions, porté par Paris-Île de France Capitale Économique sous la direction de Noëlle Lenoir (avocate, ancienne ministre). Placé sous le patronage du Président de la République Emmanuel Macron, l'événement a réuni des représentants de la communauté du droit mais aussi les acteurs économiques du territoire francilien, pour un total de plus de 200 participants.

Cette conférence a permis d'aborder des questions cruciales, notamment sur les garanties du droit français pour les entreprises et la possibilité de rivaliser avec le droit anglo-saxon. Elle a également mis en avant la diversité des approches de l'attractivité économique et l'importance du droit en la matière, et donc la nécessité d'une stratégie protéiforme.

#### **→ Les objectifs atteints : assurer la synergie et co-construire un droit des affaires attractif.**

En présentant 20 propositions, le Forum s'inscrit dans l'objectif d'un droit des affaires adapté aux enjeux contemporains des entreprises. Cet événement, porté par Paris-Île de France Capitale Économique en partenariat avec Paris Place de Droit, montre à la fois dans ses organisateurs, dans ses intervenants et dans son public, la volonté de construire une Place et un droit français attractif avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème juridique et économique.

---

### **21 mars 2023 - Publication de la stratégie d'influence par le droit**

Initiative conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et du ministère de la Justice

Cette feuille de route pour 2023-2028 est la première [stratégie française d'influence par le droit](#). Elle vise à positionner la France en tant qu'acteur majeur

dans les enjeux juridiques mondiaux et souligne l'importance du droit comme outil d'influence et de coopération internationale.

Sept objectifs y sont décrits :

- donner une dimension internationale à la formation des juristes,
- renforcer la présence française dans les organisations internationales,
- promouvoir l'attractivité juridique,
- renforcer le poids du droit continental dans les normes internationales,
- intensifier la coopération juridique et judiciaire,
- diffuser les conceptions juridiques françaises et
- consolider l'équipe France en rassemblant tous les acteurs.

### **L'objectif atteint : assurer la synergie.**

Deux éléments sont à souligner. Cette stratégie constitue tout d'abord un tournant. En reconnaissant la compétition mondiale entre les modèles juridiques et en formulant des axes stratégiques pour renforcer la place de la France, elle fait explicitement sortir d'une position passive et met les jalons pour rattraper d'autres États - les États-Unis en tête - qui ont depuis des années une politique juridique extérieure. Le fait que la stratégie découle d'une initiative conjointe aux deux ministères renforce cette prise de conscience du droit comme outil d'influence dans les relations internationales. La stratégie prend également en compte le double avantage comparatif de la France dans la compétition : la reprise du modèle civiliste français à l'international et la position moteur de la France dans les rouages normatifs de l'Union européenne (UE). Elle établit ainsi une visée claire pour l'écosystème, donnant à chaque catégorie d'acteurs des missions à mener.

---

## **du 27 au 31 mars - Paris Arbitration Week**

La [Paris Arbitration Week](#) (PAW) a réuni 5 000 participants du monde entier lors de sa septième édition, orchestrant plus de 140 conférences. Sous la coprésidence de Marily Paralika (avocate associée - Field Fisher) et Raphaël Kaminsky (avocat associé - Teynier Pic) en 2023, cet événement annuel consolide la place parisienne comme foyer mondial de l'arbitrage.

### **Paris et l'arbitrage**

L'instauration de deux institutions ancre l'arbitrage dans l'histoire de Paris : la Chambre Arbitrale Internationale en 1926 et, surtout, la Cour d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale en 1923. Cette dernière, une des institutions les plus utilisées pour la résolution des litiges internationaux, a fait

de Paris une place centrale de l'arbitrage international. Elle reçoit chaque année [plus de 800 nouveaux arbitrages](#).

Au fil des décennies, Paris a consolidé sa position, mais la capitale est également concurrencée par d'autres places, notamment Singapour et Londres. L'organisation de la Paris Arbitration Week et le travail de promotion de Paris, Place d'Arbitrage, association créée par des acteurs de la communauté arbitrale en 2009, lui permet de demeurer au premier plan des places d'arbitrage mondiales.

→ **Les objectifs atteints : co-construire le futur du droit, faire connaître et faire apprécier.**

La PAW va au-delà de la simple connexion de la communauté mondiale de l'arbitrage. Elle aspire à être le lieu de réflexion de l'arbitrage futur, participant au modelage des contours de ce moyen de règlement des conflits et stimulant les débats de fond. L'événement renforce ainsi le rayonnement international de Paris en tant que lieu incontournable de l'arbitrage international.

---

## **1er juin 2023 - Lancement de la Juridiction Unifiée du Brevet**

Depuis juin, Paris accueille le tribunal de première instance de la [Juridiction Unifiée des Brevets](#) (JUB), nouvel atout majeur dans la protection de l'innovation européenne (la cour d'appel siège au Luxembourg).

Avec une réduction des coûts, une simplification des procédures et une cohérence à l'échelle européenne, les entreprises peuvent désormais déposer une seule demande pour protéger leur propriété intellectuelle dans les 17 États parties, incluant la France.

→ **L'objectif atteint : co-construire le futur du droit.**

Cette simplification est un atout sur le long terme pour les entreprises en réduisant les procédures de dépôt de brevet. L'implantation à Paris et la nomination au poste de présidente de ce tribunal de première instance d'une magistrate française confirment le rôle de la France dans la protection de la propriété intellectuelle et sa voix au chapitre dans la construction de la jurisprudence européenne. L'arrivée de ce tribunal renforce également Paris en tant que hub juridique. Les conseils en propriété industrielle sont déjà particulièrement concentrés à Paris et en Île-de-France. Cette dynamique est susceptible d'être renforcée par l'activité de la JUB.

“ « C'est un grand pas pour la JUB et un immense pas pour la place de Paris », comme le mentionne Max Brunner, chargé de mission Juridiction unifiée du brevet et attractivité au ministère de la Justice.



---

## du 18 au 20 juin 2023 - Symposium pour le 150e anniversaire de l'Association de droit international/International Law Association

à la Cité internationale universitaire de Paris  
organisé par la Branche française de l'Association de droit international/International Law Association (ADI-ILA)

Fondée en 1873, l'Association de droit international est l'héritière du mouvement de la paix par le droit, né concomitamment aux États-Unis et en Europe. Le [livre anniversaire](#), salué par la presse comme un « livre cathédrale » fait le point sur l'ADN de l'Organisation et son influence sur le développement du droit international.

Le [symposium de Paris](#) a accueilli plus de 400 participants, venant de plus de 70 pays, autour de l'idée « Construire demain » pour approfondir la réflexion collective débutée avec les [23 livres blancs](#), manière innovante de penser le droit de demain.

→ **Les objectifs atteints : co-construire le futur du droit**, compte tenu des enjeux mondiaux, pour renforcer l'accompagnement des acteurs économiques.

“ « En accueillant le 150e anniversaire de l'ADI/ILA, la France montre son attachement au droit international et au règlement pacifique des conflits, notamment à travers l'arbitrage et la médiation », exprime Catherine Kessedjian, Présidente du comité d'organisation.



La France et Paris participent ainsi à la consolidation des règles applicables aux activités internationales des personnes et des entreprises.

La tenue du symposium à la Cité internationale universitaire, symbole de l'attractivité des universités françaises pour les chercheurs du monde entier, ancre un peu plus cet événement dans le positionnement de la France comme défenseur des droits et de la coopération internationale.

---

#### **4 octobre 2023 - La Nuit du droit « Tous acteurs de l'attractivité juridique et économique »**

au Tribunal de Commerce de Paris  
par le Tribunal en partenariat avec Paris Place de Droit

La [Nuit du droit](#) est une manifestation annuelle depuis 2017. Initiée à Paris, elle s'étend au territoire national dès 2018 et permet aux acteurs du droit d'inviter le public - initié ou non - à découvrir le droit et ses professionnels lors d'événements dans des lieux emblématiques de la justice.

“ *« Lors de la Nuit du Droit, le 4 octobre 2023, Paris Place de Droit a invité tous les membres de la communauté du droit des affaires à se faire acteurs de l'attractivité juridique et économique en réfléchissant ensemble aux réponses à apporter aux défis d'un monde en pleine mutation. Sept tables rondes ont réuni 800 participants au tribunal de commerce de Paris pour débattre des questions posées par les crises économique, climatique et numérique et le retour de la guerre. »* - Jacques Bouyssou, avocat associé (Alerion Avocats) et Secrétaire Général de Paris Place de Droit.



#### **→ Les objectifs atteints : assurer la synergie et co-construire un droit des affaires attractif.**

En faisant de l'attractivité le fil rouge de la soirée, cette Nuit du droit a permis encore une fois de souder l'écosystème juridique autour des atouts et des points à améliorer pour un droit des affaires attractif et une Place juridique efficace. C'est aussi l'enjeu d'écouter les entreprises qui a été souligné, notamment par Matthias Fekl en présentant la commission attractivité de Paris Place de Droit et le questionnaire qu'elle diffuse auprès des entreprises pour mieux comprendre leurs attentes. Articuler le monde du droit et le monde économique est un enjeu de souveraineté et de développement économiques. Face à l'inflation réglementaire - notamment dans le domaine climatique - et à la politique juridique extérieure agressive des États-Unis, mieux former les non-juristes au droit et mieux

comprendre les attentes des acteurs économiques sont deux actions essentielles pour protéger les entreprises françaises. Les juristes d'entreprises ont un rôle clé à jouer, d'où l'importance de la confidentialité de leurs avis, proposition phare défendue depuis plus de trente ans par de nombreux professionnels du droit qui figure également parmi les 20 propositions portées par Paris-Île de France Capitale Économique.

---

## **10 octobre 2023 - Lancement de l'Observatoire Mondial des Indicateurs du Droit**

au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
par la Fondation pour le droit continental et les deux concepteurs de l'Observatoire, Bruno Deffains et Romain Espinosa

[Cette initiative](#) pour évaluer la performance juridique des États a une vocation académique et stratégique. L'outil compile 84 indicateurs juridiques. Par la variété des indices (État de droit, performance environnementale, liberté du travail...) et de leur origine (institutions internationales comme la Banque mondiale, think tanks, associations, universités), il donne une vision panoramique de l'environnement juridique de chaque pays. Or, ce type d'informations devient indispensable au regard des exigences juridiques vis-à-vis des entreprises tel le devoir de vigilance. Cet observatoire facilite ainsi la prise de décisions des acteurs publics et privés.

### **→ L'objectif atteint : être international et transversal.**

Les défis contemporains nécessitent une nouvelle vision de la performance, au-delà des indicateurs économiques. L'Observatoire répond à deux objectifs. Par la comparaison internationale, il rend plus transparente la compétition internationale entre les systèmes juridiques et les atouts de chacun. D'un point de vue stratégique, il facilite pour les acteurs économiques l'accès à l'information juridique nécessaire pour prendre des décisions en connaissance de cause (implantation d'une filiale, choix de fournisseur, etc.).

---

## **19 octobre 2023 - Business & Legal Forum**

Les [Business & Legal Forums](#) sont un think tank participatif dédié à l'entreprise et au droit. Ils créent des rencontres transversales entre pouvoirs publics et décideurs des mondes de l'entreprise et du droit.

Lors de l'édition 2023, l'utilisation stratégique du droit à la fois par les États européens et par les entreprises était au cœur des débats. Les réglementations

environnementales se sont particulièrement développées dans l'Union européenne. [Le Parlement européen et le Conseil](#) se sont par exemple accordés fin 2023 sur les règles en matière de devoir de vigilance et ainsi sur la prise en compte par les entreprises européennes des droits humains et de l'impact environnemental dans leur système de gestion.

→ **Les objectifs atteints : co-construire un droit des affaires attractif, être international et transversal.**

Les Business & Legal Forums permettent de discuter des évolutions du droit des affaires et, surtout, de faire le lien entre le monde du droit et le monde de l'entreprise. Face à la pénalisation croissante de la vie des affaires, une sensibilisation accrue de l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise est cruciale. Pour cela, les intervenants - pour la majorité juristes - soulignent qu'il faut entreprendre le décloisonnement entre les équipes juridiques et les autres équipes d'une entreprise. Au-delà de ce décloisonnement, Paris-Île de France Capitale Économique vise aussi à faire remonter le droit et le directeur juridique dans la chaîne de valeur des entreprises pour passer d'une fonction "support" à une fonction stratégique.

---

## **du 29 octobre au 3 novembre 2023 - International Bar Association (IBA) Annual Conference**

au Palais des Congrès et dans des lieux emblématiques de Paris  
Île-de-France

L'International Bar Association est un réseau d'avocats mondial, qui permet l'échange d'informations entre les associations juridiques nationales tout en promouvant le respect de l'État de droit. Plus de 6 000 délégués participent à la conférence annuelle.

[L'édition 2023](#) était une édition anniversaire, la conférence fêtant sa 75e année à Paris. À cette occasion, le ministère de la Justice a publié [une plaquette présentant les atouts de la place juridique de Paris](#), engageant les différents acteurs (institutions juridiques comme les chambres internationales, barreau de Paris, associations de juristes d'entreprises tels l'AFJE ou le Cercle Montesquieu, Paris Place de Droit, Paris-Île de France Capitale Économique, les centres de formation...). Hugues Bouthinon-Dumas et Bruno Deffains souligne l'importance du capital humain « comme facteur de développement du marché du droit et de la place juridique » (dans *Le droit comme facteur d'attractivité*, Paris-Île de France Capitale Économique, 2022). À cet égard, la place de Paris est particulièrement riche. Outre ses professionnels expérimentés, la place compte sur la présence de grandes universités juridiques et de leurs pôles d'enseignement et de recherche.

L'accent a été mis sur l'intelligence artificielle (IA), les questions environnementales, sociales et de gouvernance (critères ESG), la défense de l'État de droit et le rôle sociétal des professions juridiques. Ces deux derniers éléments ont été soulignés par Michel Barnier, ancien négociateur du Brexit, et Emmanuel Macron lors de l'ouverture de la conférence, au regard des conflits internationaux actuels qui mettent à mal les relations basées sur le droit. Almudena Arpón de Mendivil Aldama, présidente de l'IBA, estime que le droit et les avocats peuvent aussi aider l'entreprise à édifier un cadre de gouvernance approprié pour adopter une attitude proactive envers l'environnement, l'inclusion sociale et la diversité.

→ **L'objectif atteint : faire connaître et faire apprécier.**

Par la présence des cabinets d'avocats français et par la diffusion de la plaquette du ministère de la justice, les atouts humains et en termes d'équipements de la Place juridique de Paris Île-de-France ont été mis à l'honneur. La conférence annuelle a également établi un fort rapport à l'image patrimoniale et culturelle de Paris, en organisant la cérémonie d'ouverture au Carrousel du Louvre, la soirée de clôture à l'Hôtel de Ville et des événements, dîners et expéditions dans des lieux emblématiques (Musée d'Orsay, croisière sur la Seine, Versailles, etc.). La cérémonie d'ouverture notamment a joué sur l'imaginaire associé à Paris, en recréant des époques et des quartiers, en mettant en avant le savoir-faire français et en offrant un accès exclusif à une partie des collections, notamment la Joconde et les Diamants de la Couronne de la Galerie d'Apollon. Cet espace d'échanges avec des représentants internationaux de la profession d'avocats a aussi permis de porter les valeurs du droit continental.

---

## **23 novembre 2023 - Paris Legal Makers II « Intelligence artificielle : un avenir prometteur, un engagement responsable »**

au Palais Brongniart

par le Barreau de Paris en partenariat avec Le Point

Le Paris Legal Makers 2023, sous le haut patronage du président de la République Emmanuel Macron, est la 2e édition d'un événement consacré au développement économique par le droit.

Les tables-rondes ont exploré les enjeux de la révolution numérique et de l'intelligence artificielle (IA) en croisant les regards de magistrats, d'avocats et de chercheurs en droit mais aussi en IA et en éthique des nouvelles technologies. Car l'impact de l'IA sur la justice et le droit est croissant : alors que l'IA offre des avantages non négligeables tel le traitement efficace de grandes quantités de données, les discussions ont aussi mis en lumière les limites actuelles de l'IA dans le domaine judiciaire, soulignant l'importance du discernement humain pour limiter les biais et éviter une uniformisation abusive de la jurisprudence.

→ **L'objectif atteint : être transversal**, notamment vis-à-vis d'autres expertises.

Avec le Paris Legal Makers II, les acteurs du monde du droit se sont rassemblés autour de l'enjeu commun que représente l'intelligence artificielle, faisant le pont avec les acteurs du numérique. L'aspect transversal est présent dans cette nécessité à croiser les expertises juridiques et numériques pour réfléchir aux garde-fous à mettre en place pour s'assurer d'une éthique de l'intelligence artificielle dans les métiers du droit et une bonne adaptation des modes de travail juridique.

---

### **13 décembre 2023 - 5e anniversaire de la Chambre Commerciale Internationale de la Cour d'Appel de Paris**

Le [colloque du 5e anniversaire de la chambre commerciale internationale de la Cour d'Appel de Paris](#) (CCIP-CA) a souligné son rôle pivot - ainsi que celui de la chambre commerciale internationale du Tribunal de Commerce - dans la résolution des litiges internationaux et le rayonnement de la Place de Paris Île-de-France. Composées de juges anglophones, la chambre s'adapte aux préférences linguistiques des parties et assure une approche procédurale pragmatique.

Lors du colloque ont été évoquées l'internationalisation croissante du droit et la place significative de Paris dans ce contexte, surtout depuis le Brexit. Gilles Cuniberti (Professeur de droit - Université du Luxembourg) a comparé l'attractivité de la CCIP du Tribunal de Commerce par rapport à la *Commercial Court* de Londres : d'avril 2021 à avril 2022, Londres a reçu 115 affaires et Paris 161. Cependant, la majorité des affaires traitées à Paris sont engagées par des demandeurs français. Seules 55 affaires sont issues de plaintes d'étrangers et le véritable révélateur de l'attractivité, à savoir le nombre de litiges entre étrangers, montre l'avance considérable de Londres.

→ **Les objectifs atteints : co-construire le futur des chambres commerciales internationales, être international et transversal.**

En faisant le bilan sur les cinq années d'existence de la chambre, le colloque a permis de fédérer autour de cette réussite. Les perspectives d'avenir mettent l'accent entre autres sur l'évolution des pratiques procédurales et la réflexion sur la consécration législative. L'attribution par la loi de la compétence nationale aux deux chambres est notamment en question car, pour renforcer leur compétence et devenir plus attractives, il est en effet nécessaire qu'elles concentrent un nombre suffisamment important de contentieux.

“ Noëlle Lenoir a dans sa conclusion souligné la révolution mentale en cours :  
*« alors que le concept d’attractivité était quelque peu éloigné des mentalités juridiques, il est désormais sur le devant de la scène et replace le droit comme un outil répondant aux besoins du justiciable et comme un outil d’influence à l’international. »*



Dans le développement des chambres internationales et de façon générale, ce sont les liens entre juristes et non-juristes et entre public et privé qu’il faut renforcer, notamment pour que les besoins de chacun soient mieux compris. Défragmenter les métiers est aussi l’occasion d’être plus attractif, en faisant bénéficier la stratégie commune des compétences et des logiques de chaque acteur. L’acteur économique mettra en avant l’importance de l’innovation, de la communication marketing, de l’opérationnalisation du droit, tandis que l’acteur juridique apportera l’enjeu long-terme et écosystémique et la vision juridique des affaires, essentiels à la protection des entreprises.



## Qui sommes-nous ?

Paris-Île de France Capitale Économique (PCE) est un **think & do tank** fondé par la CCI Paris Île-de-France, une cinquantaine de Grand Paris Makers® (entreprises à dimension internationale, fédérations et établissements publics engagés en faveur d'un Grand Paris ambitieux et innovant) et soutenu par la Métropole du Grand Paris.

Son ambition est de **faire du Grand Paris le pionnier et le leader des transitions** en anticipant les futurs facteurs d'attractivité des métropoles et en contribuant à les développer sur le territoire dès aujourd'hui en portant les propositions des acteurs économiques et des territoires au plus haut niveau.

Paris-Île de France Capitale Économique assure 3 missions centrales :

- veille prospective, benchmarking international sur les facteurs d'attractivité des villes globales ;
- organisation de groupes de travail portés par des acteurs économiques pour dégager des pistes d'action et mettre en œuvre des chantiers d'expérimentation dans le Grand Paris ;
- mise en valeur des savoir-faire de nos Grand Paris Makers® en organisant des conférences et des séminaires, en accueillant des délégations internationales et en organisant des *learning expeditions*.



Paris-Île de France Capitale Économique



@GreaterParis

### Éditeur

Paris-Île de France Capitale Économique  
2 place de la Bourse - 75002 Paris  
contact@gp-investment-agency.com  
01.55.65.49.40

### Directrice de la publication

Chloé Voisin-Bormuth

### Rédactrice

Juliette Podglajen